

Ce mardi le plan de **déconfinement partiel** du gouvernement est dévoilé.

Que pourra-t-on faire le 11 mai ? Quelles activités resteront interdites ?

Ce que l'on pourra faire

Ce déplacer sans attestation

A partir du 11 mai, il sera possible de circuler sans attestation. Actuellement, les Français sont passibles d'une amende de 135 euros s'ils oublient de la remplir, sur papier libre ou sur internet. L'attestation restera en revanche obligatoire "pour les déplacements à plus de 100 km du domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel".

Organiser une soirée entre amis à son domicile

Beaucoup de Français attendent avec impatience le 11 mai pour retrouver leurs proches. Certains ont peut-être imaginé recevoir chez eux des amis ou des membres de leurs familles. Ces retrouvailles seront toutefois très encadrées. Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes. "D'une façon générale, il nous faut éviter les rassemblements qui sont autant d'occasions de propagation du virus", a assuré Édouard Philippe.

Faire du sport

La pratique du sport sera très encadrée. "Il sera possible, les beaux jours aidant, de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air", a affirmé Édouard Philippe, qui a assorti cette règle d'une exception. "Il ne sera possible, ni de pratiquer du sport dans des lieux couverts, ni des sports collectifs ou de contacts."

Faire du shopping

Hormis les cafés et restaurants, tous les magasins, marchés de plein air et halles couvertes pourront rouvrir à partir du 11 mai à condition d'être en mesure de faire respecter les mesures de protection sanitaire. "Les marchés, pour lesquels l'interdiction est aujourd'hui la règle et l'autorisation l'exception, seront en général autorisés, sauf si les maires ou les préfets estiment qu'ils ne peuvent faire respecter les gestes barrières", a déclaré le Premier ministre.

Les commerces non essentiels pourront également à nouveau accueillir du public. Toutefois, "chacun d'entre eux devra respecter un cahier des charges strict, limitant le nombre de personnes présentes en même temps dans le magasin et organisant les flux, afin de faire respecter la règle de la distance minimale d'un mètre par personne sans contact autour d'elle". Exception : les activités des grands centres commerciaux ne pourront pas toutes reprendre. De plus, les commerçants pourront interdire l'accès à leur magasin aux personnes dépourvues de masque.

Aller voir des personnes âgées

Cela ne sera pas interdit, mais le gouvernement appelle à la prudence. L'exécutif va demander aux personnes âgées - sensibles aux virus - de "continuer à se protéger" en limitant leurs contacts et leurs sorties. Cette recommandation ne fera pas l'objet de contrôle. "Les visites privées, quand elles reprennent, doivent être entourées de précautions, comme les sorties".

Ce qu'on ne pourra pas faire

Assister à une cérémonie religieuse

Édouard Philippe a annoncé que les cérémonies religieuses ne pourront se dérouler "avant le 2 juin", et qu'il était préférable que les mariages soient reportés. En revanche, "les cérémonies funéraires resteront évidemment autorisées, comme aujourd'hui dans la limite de 20 personnes", et "les cimetières seront à nouveau ouverts au public dès le 11 mai", selon lui.

Aller au cinéma, au théâtre ou dans un festival

Les grands musées, les cinémas, les salles de concert et les théâtres resteront fermés après le 11 mai et tout évènement de plus de 5000 participants est interdit jusqu'en septembre. Les salles des fêtes, et les salles polyvalentes resteront également fermées, jusqu'au 1er juin.

Seule note positive dans ce sombre tableau pour le monde la culture : les médiathèques, bibliothèques et petits musées pourront rouvrir leurs portes dès le 11 mai "parce qu'ils peuvent fonctionner plus facilement en respectant les règles sanitaires", a précisé le Premier ministre.

Aller au restaurant ou dans un bar

Bars et restaurants resteront fermés après le 11 mai. Édouard Philippe a rappelé que les bars, cafés et restaurants ne seraient pas fixés sur leur sort avant la fin du mois de mai. Ils ne pourront pas rouvrir avant juin.

Se prélasser sur la plage

Par mesure de précaution, les plages resteront inaccessibles au public au moins jusqu'au 1er juin. Quant aux parcs et jardins, ils ne pourront ouvrir que dans les départements où le virus ne circule pas de façon active.

EXTRAIT de L'EXPRESS du 28/04/2020 19H